

SPMR

Informez-vous...

...Informez-nous



Protégez-vous...

...Protégez-nous

Société du Pipeline Méditerranée-Rhône

Depuis 1968, la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR) possède et exploite un réseau de canalisations de transport d'hydrocarbures d'intérêt général, destiné au transport de produits pétroliers : gazole, essences, fioul domestique et carburéacteur.

Ce réseau de pipelines transporte les produits à partir des installations de raffinage de l'étang de Berre et de Feyzin d'une part, et des installations portuaires de Lavéra et Fos-sur-Mer d'autre part, jusqu'aux dépôts pétroliers de la vallée du Rhône, de la région Lyonnaise, du Dauphiné, des Pays de Savoie, du Genevois et de la Côte d'Azur.

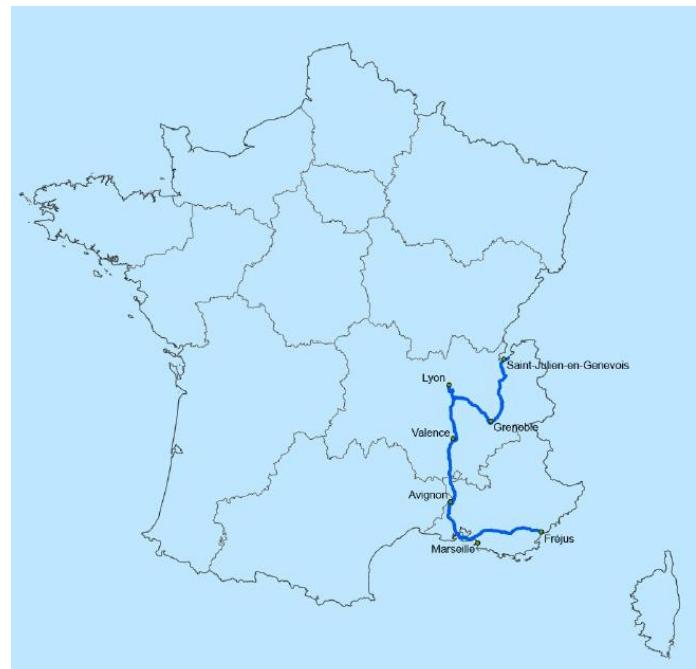
Il permet ainsi l'approvisionnement permanent des stations-services et des distributeurs de produits pétroliers dans le quart sud-est de la France.



Quelques chiffres et précisions

Le réseau SPMR constitué de canalisations enterrées à **80 cm** au moins, est équipé de stations de pompage pour la progression des produits pétroliers et de terminaux de livraison pour la distribution des produits transportés vers les dépôts de stockage.

- **760 km de canalisations**
- **9 millions de tonnes d'hydrocarbures transportées par an**
- **17 stations de pompage**
- **350 -1300 m³/h débit**



Télécontrôle du Réseau : DISPATCHING central, opéré **24h/24** pour assurer notamment la surveillance et la mise en état de sécurité des canalisations et installations.

LA MAITRISE DES RISQUES

Les contrôles par racleurs instrumentés

Toutes les lignes de notre réseau sont fréquemment inspectées au moyen d'outils spécialisés appelés racleurs instrumentés et véhiculés à l'intérieur des canalisations. Ces outils de haute technologie auscultent la paroi des tubes en acier et livrent un diagnostic sur leur état et leurs éventuels défauts (déformations, corrosion, fissures...).



Travaux de réparation ou changement de tubes

Les défauts sont ensuite analysés et un programme de réparation ou changement de tubes est lancé.

La protection cathodique

La protection cathodique vise à prévenir la corrosion des tubes. Ceci est obtenu en imposant un courant électrique de faible intensité à l'ensemble du réseau. L'efficacité de ce dispositif est régulièrement contrôlée.



Les pipelines sont considérés comme le moyen le plus sûr et le plus flexible pour transporter de grandes quantités de produits pétroliers sur de longues distances. Cependant, les travaux de tiers réalisés à proximité, ou l'accrochage d'une canalisation de produits inflammables comme la nôtre peuvent provoquer des fuites, des incendies, ou des explosions, lourdes de conséquences pour les personnes, les biens mais aussi pour l'environnement.

De nombreux moyens sont mis en place pour la surveillance de notre réseau :

Survol aérien

L'ensemble du tracé est survolé régulièrement à basse altitude pour détecter les travaux se réalisant sans déclaration préalable aux abords du pipeline et pour faire intervenir une équipe au sol.



Surveillance au sol

Des agents SPMR parcourent régulièrement le réseau pour une surveillance de proximité et une information des municipalités et des riverains.



Entretien et maintenance des servitudes

Pour faciliter la surveillance et les interventions, le tracé de notre réseau est régulièrement entretenu par des campagnes de débroussaillage.

Des balises en cas d'urgence

Le tracé du pipeline est matérialisé en surface par des balises. L'implantation des balises est réalisée à proximité du pipeline mais ne permet en aucun cas de le situer de façon exacte. Ces balises comportent un numéro de téléphone et un numéro d'identification (par exemple : PK 19 231 – B6) facilitant votre localisation et vous permettant de communiquer sans ambiguïté avec les services SPMR.

TRAVAUX REGLEMENTÉS

Dans la zone d'implantation du pipeline (à minima 50 mètres de part et d'autre), les travaux pouvant toucher ou avoir un impact sur la canalisation sont réglementés. Il est donc **obligatoire** de se renseigner et de prévenir de ses intentions avant toute exécution de :



Travaux de démolition



Travaux de consolidation du sol



Fouilles, forages, fonçages horizontaux, enfoncements de piquets, pieux, palplanches, sondes perforatrices



Travaux impliquant la circulation de véhicules pesant plus de 3,5 tonnes



Travaux de génie agricole (drainages, sous-solages, curages)



Plantations d'arbres, dessouchage effectué à l'aide de moyens mécaniques



Terrassements pour construction ou modification de fossés, voies ferrées, routes, parkings, bâtiments, piscines, clôtures...



Travaux de pose, déplacement ou enlèvement de canalisations, drains, branchements et interventions sur ces ouvrages



Cette liste n'est pas exhaustive

TRAVAUX INTERDITS

Dans une bande de 5 mètres de largeur où est enfouie la canalisation (Servitude d'Utilité Publique), sont **formellement interdits** :

- Toutes constructions qu'elles soient durables ou provisoires ;
- Toutes façons culturales de plus de 0.60m de profondeur ;
- Toutes plantations d'arbres ou d'arbustes.



Déclarez vos chantiers :

**L'emprise de votre projet se situe à proximité ou au droit de notre canalisation ?
Celui-ci peut avoir un impact sur notre réseau.**

- Avant tout commencement de travaux, informez-vous le plus tôt possible.

Etape n°1 :

Vous devez impérativement consulter le site reseaux-et-canalisations.ineris.fr pour connaître les réseaux concernés par votre projet, réaliser une Déclaration de projet de Travaux (DT) et l'envoyer à chaque concessionnaire de réseau à l'adresse mail qui leur est propre (pour SPMR : spmr@trapil.com).

- ▶ Nous vous transmettrons les recommandations de sécurité SPMR à respecter
- ▶ Un technicien vous contactera et se rendra sur site gratuitement pour localiser notre canalisation.

Etape n°2 :

L'entreprise chargée de réaliser les travaux précisera ensuite à SPMR les moyens utilisés et la date de début des travaux au moyen de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).



Pour toute question, vous pouvez contacter notre service surveillance Ligne :

SPMR
Service surveillance Ligne
1211 chemin du Maupas
38200 Villette-de-Vienne
Mail : spmr@trapil.com
Tel : 04 74 31 42 25

- Ne débutez jamais vos travaux avant réception de notre réponse.
- Communiquez ces recommandations à l'ensemble des intervenants sur le chantier sans oublier vos sous-traitants.

Le non-respect de ces procédures engage votre responsabilité civile et pénale.

Un accident peut être lourd de conséquences pour les personnes, les biens et l'environnement.



En cas d'endommagement accidentel de notre réseau, une équipe est disponible 24h/24 au numéro suivant : **04 74 57 40 40**



Région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

07 Ardèche / 26 Drôme / 38 Isère / 69 Rhône / 73 Savoie / 74 Haute-Savoie



BEAUCHASTEL



ALBON
ALIXAN
ALLAN
ANNECY
ANNEYRON
BASSENS
BEAUMONT MONTEUX
BEAUMONT-LES-VALENCE
BOURG-LES-VALENCE
BREN
CHABEUIL
CHANOS-CURSON
CHATEAUNEUF-SUR-ISERE
CHAVANNES
CLANSAYES
CLAVEYSON
CLERIEUX
COURCOUDE (LA)
ESPELUCHE
ETOILE-SUR-RHONE
FAY-LE-CLOS
LIVRON-SUR-DROME
LORIOL-SUR-DROME
MALISSARD
MARSAZ
MERCUROL-VEAUNES
MONTBOUCHER-SUR-JABRON
MONTELEGER
MONTELIER
PORTES-LES-VALENCE

REAUVILLE
ROCHEGUDE
ROUSSAS
SAULCE-SUR-RHONE
SAUZET
SAVASSE
SOLERIEUX
ST-JEAN-DE-GALAURE
ST-MARCEL-LES-SAUZET
ST-MARCEL-LES-VALENCE
ST-RAMBERT-D'ALBON
ST-RESTITUT
SUZE-LA-ROUSSE
TOURETTES (LES)
VALENCE



AGNIN
APPRIEU
ARTAS
ASSIEU
BARRAUX
BIZONNES
BOUGE-CHAMBALUD
BURCIN
CHABONS
CHAMP-PRES-FROGES (LE)
CHAMPIER
CHAPAREILLAN
CHARNECLES
CHEYSSIEU
CHEYLAS (LE)
CHEZENEUVE
CHUZELLES
COLOMBE

COTES-D'AREY (LES)
CRACHIER
CROLLES
CULIN
DOMENE
ECHIROLLES
ECLOSE-BADINIERES
ESTRABLIN
EYBENS
EYDOCHE
FONTAINE
FONTANIL-CORNILLON
FOUR
FROGES
GIERES
GONCELIN
GRENOBLE
JARDIN
LUZINAY
MEYLAN
MOIRANS
MURIANETTE
OYEU
OYTIER-SAINT-OBLAS
PIERRE (LA)
PONT-EVEQUE
PONTCHARRA
REAUMONT
RIVES
ROCHE
SASSENAGE
SEPTEME
SERPAIZE
SEYSSINET-PARISET
SEYSSINS
ST-AGNIN-SUR-BION

ST-BLAISE-DU-BUIS
ST-DIDIER-DE-BIZONNES
ST-EGREVE
ST-GEORGES-D'ESPERANCHE
ST-ISMIER
ST-JUST-CHALEYSSIN
ST-MARTIN-D'HERES
ST-NAZaire-LES-EYMES
ST-SORLIN-DE-VIENNE
ST-VINCENT-DE-MERCUEZ
TENCIN
TERRASSE (LA)
TOUVET (LE)
TRAMOLE
VERNIOZ
VERSOUDE (LE)
VIENNE
VILLARD-BONNOT
VILLE-SOUS-ANJOU
VILLETTE-DE-VIENNE
VOREPPE
VOUREY

Communes concernées par les Servitudes d'Utilités Publiques (SUP) de SPMR



CORBAS
FEYZIN
LYON 7^e
MARENNE
PIERRE-BENITE
SIMANDRES
SOLAIZE
ST-FONS
ST-PRIEST
SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON



BASSENS
CHALLES-LES-EAUX
CHAMBERY
CHIGNIN
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS

MERY
MONTCEL (LE)
MOUXY
MYANS
PORTE-DE-SAVOIE
PUGNY-CHATENOD
RAVOIRE (LA)
SONNAZ
ST-ALBAN-LEYSSE
ST-JEOIRE-PRIEURE
ST-OURS
TREVIGNIN



ALBY-SUR-CHERAN
ANNECY
ARCHAMPS
BOSSEY
CERCIER

CHAVANNAZ
CHAVANOD
CHOISY
COLLONGES-SOUS-SALEVE
MINZIER
ENTRELACS
EPAGNY
ETREMBIERES
FEIGERES
JONZIER-EPAGNY
LA BALME-DE-SILLINGY
MARIGNY-SAINT-MARCEL
MARLIOZ
POISY
SILLINGY
ST-FELIX
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
VERS
VIRY

VIUZ-LA-CHIESAZ



Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR/ SUD

13 Bouche du Rhône / 83 Var / 84 Vaucluse



BARBENTANE
BOUC-BEL-AIR
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
ENSUÈS-LA-REDONNE
FONTVIEILLE
FOS-SUR-MER
GARDANNE
GRAVESON
ISTRES
MAILLANE
MARSEILLE 16^e
MARTIGUES
MAS-BLANC-DES-ALPILLES
MAUSSANE-LES-ALPILLES
MEYREUIL
PARADOU
PENNES-MIRABEAU (LES)

PORT-DE-BOUC
PUYLOUBIER
ROGNONAS
ROUSSET
ROVE (LE)
SEPTEMES-LES-VALLONS
SIMIANE-COLLONGUE
ST-ETIENNE-DU-GRES
ST-MARTIN-DE-CRAU
ST-REMY-DE-PROVENCE
TRETS

Le Département
ARCS (LES)
BRAS
BRIGNOLES
CARCES
ENTRECASTEAUX

FLAYOSC
LORGUES
MONTFORT-SUR-ARGENS
MUY (LE)
OLIERES
POURCIEUX
POURRIERES
PUGET-SUR-ARGENS
ROQUEBRUNE-SUR-
ARGENS
ST-ANTONIN-DU-VAR
ST-MAXIMIN-LA-STE-
BAUME
TARADEAU
THORONET (LE)
TRANS-EN-PROVENCE
VAL (LE)

AVIGNON
BEDARRIDES
CAMARET-SUR-
AIGUES
COURTHEZON
JONQUIERES
LAGARDE-
PAREOL
LE PONTET
MONDRAGON
SERIGNAN-DU-
COMTAT
SORGUES
UCHAUX



Le Département

Var

Le Département

Var

Le Département

Var



NOUS CONTACTER

Pour tout renseignement, contactez-nous :

SPMR – Service Ligne
1211 chemin de Maupas
38200 VILLETTTE-DE-VIENNE

E-mail : spmr@trapil.com
Tél : 04 74 31 42 25

Urgence : 04 74 57 40 40

